

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

SA Au Capital de 45.000.000 Dinars

Siège Social : ZI Sidi Rezig – Rue des Usines – 2033 Mégrine

RC : B186061997

M. F : 002660/R/A/M/000

Les Actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 17 Juin 2014 à 15H00 à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2013.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2013.
- 3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2013.
- 4- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2013.
- 5- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2013.
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2013.
- 7- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 8- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2013.
- 9- Autorisation au Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société.
- 10- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 11- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 12- Nomination ou renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2014, 2015 et 2016.
- 13- Nomination ou renouvellement des commissaires aux comptes pour les exercices 2014, 2015 et 2016.
- 14- Pouvoirs en vue de formalités.

Les documents destinés aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la société sise à la Z.I Sidi Rezig Rue des Usines – 2033 Mégrine.

Le Conseil d'Administration

Assemblée Générale Ordinaire à la Maison de l'Entreprise

Le Mardi 17 Juin 2014 A 15 Heures

Ordre du Jour

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2013.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2013.
- 3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2013.
- 4- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2013.
- 5- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2013.
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2013.
- 7- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 8- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2013.
- 9- Autorisation au Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les propres actions de la société.
- 10- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 11- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 12- Nomination ou renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2014, 2015 et 2016.
- 13- Nomination ou renouvellement des commissaires aux comptes pour les exercices 2014, 2015 et 2016.
- 14- Pouvoirs en vue de formalités.

**Projet des Résolutions de l'Assemblée
Générale Ordinaire
Exercice 2013**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, et après lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat bénéficiaire tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Affectation du résultat 2013

Bénéfice 2013	14 764 829,127
Report à nouveau bénéficiaire	12 790 022,831
<u>Bénéfice distribuable</u>	<u>27 554 851,958</u>
Réserves légales 5% du bénéfice distribuables jusqu'à ladite réserve atteigne 10% du capital (4.500.000dinars-4.400.000 dinars)	100 000,000
Réserves à régime spécial	1 800 000,000
<u>Total bénéfice distribuable</u>	<u>25 654 851,958</u>
Premier dividende (45.000 000 DT*6%)	2 700 000,000
Super dividende à distribuer	7 650 000,000
Report à nouveau	15 304 851,958

Les dividendes de l'exercice 2013 sont ainsi fixés à Deux Cent Trente (0,230) Millimes par action de nominal 1 dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions réglementées

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne son accord pour acheter et revendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Et lui délègue, en conséquence les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'action à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Cinquante Mille (50.000) Dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2013, d'un montant total brut de Quinze Mille (15.000) Dinars

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants pour une période de 3 ans, Le mandat des Administrateurs qui viennent d'être élus viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2016 :

- **Mr. Yahia BAYAH**
- **Mr. Taieb BAYAH**
- **Mr. Tahar BAYAH**
- **Mr. Brahim ANANE**

- **La Société INDINVEST SICAF S.A** – Représentée par Mr. Taieb BAYAHI
- **La Société CFI** – Représentée par Mr. Tahar BAYAHI

L'Assemblée Générale nomme / ou renouvelle Mr. en qualité d'administrateur représentant les actionnaires petits porteurs, pour la durée de trois exercices 2014, 2015 et 2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le Cabinet AMC ERNST & YOUNG, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Anis LAADHAR, en qualité de commissaire aux comptes de la société et Monsieur Naoufel AMRI, en qualité de co-commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2014, 2015 & 2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à